

**Contrat d'abribus et mobilier urbain (Decaux)  
Avenant de prolongation**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 32*

**LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°3), M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°3), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°3), M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°3), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3), M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3).

**Sont absents et excusés** : M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°11), M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme THETIOT Danièle.

**Sont absents** : Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°4), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°4), Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°4), M. GAUTIER André (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°4).

**Pouvoirs ont été donnés** par M. FALAIZE Hugues à Mme FARGE Patricia, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël, M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°3).

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

M. Eric TAVERNIER, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a signé fin 1994 un contrat d'une durée de 15 ans avec la société JC Decaux relatif à la mise à disposition de mobilier urbain sur la ville. Les prestations sont réalisées à titre gracieux par le fait que JC Decaux tire des recettes publicitaires de l'implantation de ces mobiliers.

Les principales prestations sont les suivantes :

- abris-bus standards,
- abris-bus murano,
- abris-bus murano doubles,
- MUPI (panneaux d'information simple ou double face),
- colonnes d'information

Bien que l'Agglomération Dieppe Maritime exerce la compétence transports en commun, la charge des abris-bus incombe toujours aux communes. La plupart d'entre elles ont choisi d'acquérir des abris pour répondre au besoin des usagers. Cependant, il est envisagé que la compétence puisse être, à court ou moyen terme, exercée entièrement par Dieppe Maritime.

En attendant, et afin d'éviter que les usagers ne subissent un retrait des abris-bus en 2010, il est envisagé de prolonger d'une année – soit jusqu'au 31 décembre 2010 – le contrat de mobilier urbain qui lie la Ville de Dieppe avec la société JC Decaux et d'harmoniser les durées résiduelles sans en changer les conditions. Cette durée supplémentaire coïncidera avec la préparation par Dieppe Maritime de la nouvelle délégation de service public des transports en commun qui sera opérationnelle le 1er janvier 2011.

Considérant l'avis formulé par la commission N°6, réunie le 13 octobre 2009,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la prolongation du contrat de mobilier urbain qui lie la Ville de Dieppe avec la société JC Decaux jusqu'au 31 décembre 2010,
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
en l'absence de Mme SCIPION  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe  
Mme Annie HERRIOU  
Directrice Générale Adjointe

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.